

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article3960>



Conseil départemental de rentrée le 8 septembre 2011

- SNES académique de Dijon - Départements - Saône-et-Loire - Fonctionnement du SNES de Saône-et-Loire (S2) -



Publication date: vendredi 26 août 2011

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés



BROCHAINE REUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Jeudi 8 septembre 2011,

de 14 H 15 à 18 H

MAISON DES SYNDICATS, CHALON/SAÔNE

Ordre du jour :

Ce Conseil Départemental de rentrée sera principalement consacré à un point de situation des conditions de rentrée dans les collèges et lycées de Saône-et-Loire et à la préparation de la grève unitaire organisée par les fédérations de l'éducation le 27 septembre.

En préparation de ce Conseil Départemental, n'hésitez pas à recueillir dans votre établissement les informations concrètes relatives à la rentrée 2011 (évolution des effectifs, nombre d'élèves par classe, enseignements dispensés en groupes allégés, éventuelles difficultés liées aux nominations, à des enseignements non assurés, à l'organisation des services... etc.)



Nota

– Le Conseil Départemental est, entre les congrès, l'instance où les S1 peuvent se faire entendre, débattre, apporter et recevoir des informations, mandater le secrétariat départemental... **Il est essentiel, pour la vie des établissements et pour la démocratie syndicale, que chaque S1 y soit représenté !**

– Maximum des représentants du S1 ayant droit de vote = 1 représentant de 3 à 9 syndiqués, 2 de 10 à 19, et 3 au-delà ; les membres du bureau sont membres de droit, et ne sont pas décomptés dans la délégation de leur S1.

– Autorisation d'absence :

la demande doit être déposée auprès du chef d'établissement au plus tard trois jours avant la réunion soit le 5 septembre : téléchargez le modèle ci-dessous.

